

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Pour une application rigoureuse du Principe de Précaution

Les propositions

Mise en œuvre complète par les pouvoirs publics des textes législatifs existants et mise en place des comités et commissions prévus et annoncés.

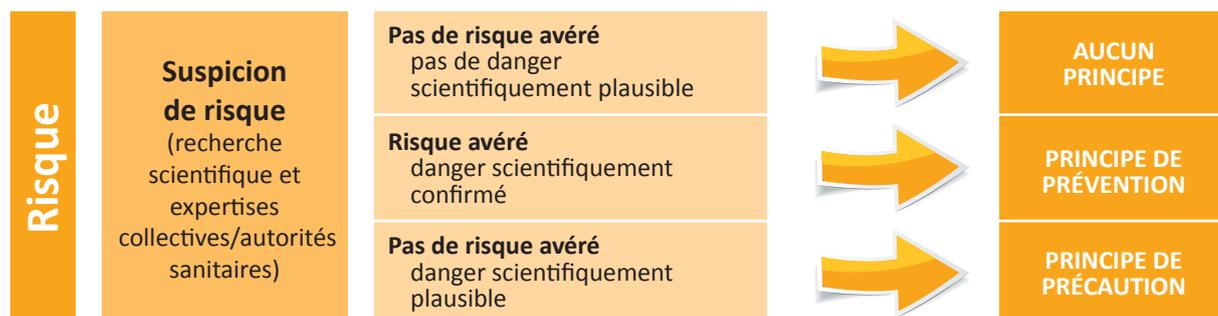
- > Une meilleure organisation permanente du débat public, dans lequel la place et le rôle de chacun doivent être mieux identifiés. Une communication de la part de l'Etat et des pouvoirs publics pour officialiser et justifier publiquement leurs décisions. La poursuite de la réflexion sur tous les critères qui fondent la crédibilité et le caractère « incontestable » de l'expertise publique.
- > L'ensemble des ingénieurs et des scientifiques ainsi que les entreprises doivent amener les autorités publiques (MEIN², MEEM³) à prendre leurs responsabilités et à conduire les actions qui dépendent d'elles concernant le PP : mise en place du CNDA⁴, et du Comité national d'orientation sur les hydrocarbures.

Le constat

Le Principe de Précaution (PP)¹, qui est inscrit dans les principaux traités européens, passe souvent pour constituer l'un des freins à l'innovation et à la compétitivité de notre pays.

Nos analyses et observations nous ont permis de conclure à un bilan mitigé de l'application et des effets du PP, depuis sa constitutionnalisation en 2005. Pour autant, le PP lui-même ne nous apparait pas être la véritable cause de ce bilan, laquelle devrait plutôt être recherchée dans le déficit de compréhension de ce qu'est le PP, le risque avéré, la confusion entre précaution et prévention, et - en conséquence - dans les nombreux défauts qui caractérisent sa mise en œuvre.

Nous reconnaissons donc le bien-fondé du PP et nous estimons que sa suppression constitutionnelle n'est ni souhaitable ni nécessaire.



Les bénéfices

- > La sécurisation des plans de développement de nombreuses entreprises concernées par le PP, ce qui générera une importante activité à forte valeur ajoutée (1 G €) et permettra à certaines de revenir dans le champ de la concurrence mondiale.
- > L'assainissement du débat public sur les nouvelles technologies, bien utile également face au dénigrement permanent visant les sciences et la technique dont nous avons besoin pour dominer les défis du siècle.

¹ Définition du Principe de précaution dans la Loi Constitutionnelle 2005-205

² MEIN : Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

³ MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

⁴ CNDA : Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement